

Protocole de reprise des Activités de l'Anglet Olympique Activités Physiques Santé

1) Limitation du nombre de personnes par séances.

Pour respecter les consignes sanitaires éditées par le gouvernement, les groupes ont été fortement diminués : 10 personnes seront accueillies dorénavant sur nos séances, éducateur compris. Pour ce faire, les adhérents doivent s'inscrire aux préalables à 2 séances maximum par semaine.

Lors de la séance, les éducateurs devront noter les noms et prénoms de chaque adhérent pour pouvoir le mettre si besoin à disposition des autorités sanitaires.

2) Mesures de distanciation physique

Pour les séances dites « statiques » comme la Gym douce, le Yoga, ou les étirements après une séance de marche, chaque adhérent devra avoir 4m² d'espace (soit 1m devant, derrière, cotés).

Pour les séances dites « dynamique » comme la marche en salle ou en milieu naturel, chaque marcheur devra être espacé de 5m.

3) Matériel

Aucun matériel, que ce soit les tapis de sol ou les bâtons de marche nordique ne seront prêtés aux adhérents. Les adhérents devront amener leur propre matériel et le garder avec eux. Pour les cours de Gym et de Yoga en salle, afin de limiter les contacts avec le sol, tous les adhérents devront se munir obligatoirement de leur tapis de sol ou grande serviette.

4) Accès aux salles

Afin de limiter les contacts avec d'autres groupes, toutes les cours en salle ont été regroupées sur un unique lieu : le centre sportif Haitz Pean. Pour accéder aux salles, un fléchage indiquera les entrées et les sorties des salles (la sortie se feront par un autre point que la rentrée).

Pour accéder aux salles, les adhérents devront obligatoirement se laver les mains en passant par les sanitaires avant, ou en utilisant une solution hydro-alcoolique que nous leur mettrons à disposition.

5) Formulaire de reprise COVID-19

Avant de reprendre l'activité, chaque adhérent devra obligatoirement lire, compléter et signer ce formulaire pour pouvoir pratiquer les APS.

6) Rappel des gestes barrières

En plus des affichages déjà en place sur les lieux de pratiques, un rappel a été fait aux adhérents, à savoir garder une distance suffisante entre chaque personne, se laver les mains régulièrement, saluer sans se serrer la main et éviter les embrassade, tousser ou éternuer dans votre coude...

7) Nettoyage des installations sportives

Les procédures de nettoyage des salles ont été adaptées afin de respecter les nouveaux protocoles sanitaires édictés par le gouvernement. La Mairie et son personnel sont responsables de cet aspect sanitaire afin de permettre la reprise de la pratique sportive.